

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 087/23

Objet : Attribution d'un marché à la Société SMACL Assurances pour les prestations de services d'assurances de la ville de Coubron

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la fin du marché « Assurances » attribué en 2020 à la société AXA ASSURANCES et à la société PNAS, le terme étant prévu le 31 décembre 2023 ;

VU le marché public N°20230109 concernant le marché des prestations de services d'assurances pour le compte de la Ville de Coubron ;

VU le dossier de consultation des entreprises ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publiée au BOAMP le 05/10/2020 (Annonce de publication N°23-138836) ;

VU la publication sur le site du profil acheteur le 05/10/2023 sous le N°345656 ;

VU que ce marché prévoyait un allotissement en 6 lots distincts :

Lot n°1 : Les dommages aux biens

Lot n°2 : Responsabilité civile générale

Lot n°3 : Protection juridique

Lot n°4 : Flotte automobile et missions

Lot n°5 : Protection juridique pénale

Lot n°6 : Responsabilité personnelle des élus

VU le rapport d'analyses des offres plaçant la société SMACL Assurances première pour les lots 1/3/4/5

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 4 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le lot 2 « Responsabilité civile » n'a pas reçu d'offre et est donc déclaré infructueux ;

CONSIDERANT que le lot 6 « Responsabilité personnelle des élus » est contenu dans les autres lots et est donc déclaré sans objet ;

CONSIDERANT que les prestations de services d'assurances de la Commune de Coubron, ainsi que tout ce qui en découle ne peuvent souffrir d'aucune interruption et qu'il y a lieu de le démarrer à partir du 1^{er} janvier 2024 à 0h00 ;

Pour ces motifs,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché public passé avec la société SMACL située 141 avenue Salvador Allendé CS20000 79031 NIORT CEDEX 9 en tant qu'assureur direct pour les lots 1/3/4/5 ;

QUE ce marché est attribué pour 4 lots (lot 1/3/4/5) à la société SMACL ASSURANCES dans les conditions financières ci-dessous :

Montant HT : 46 361,03 €

Montant TTC : 53 215,60 €

QUE la dépense y afférente sera inscrite au budget communal de l'exercice 2024.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 4 décembre 2023.



Le Maire

Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20231204-087-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

